

S.C.41.753.0.

Note pour le Chef du Département.

L'attitude du Département d'Etat  
à l'égard de divers problèmes  
commerciaux européens.

La mission de l'OECE à Washington vient d'envoyer à Paris un rapport traitant de l'attitude américaine à l'égard de:

- I) la non-discrimination dans les relations avec la zone dollar;
- II) des tâches futures de l'OECE;
- III) de l'Association économique européenne.

I) Lorsque de nouvelles mesures de libération des échanges seront prises, les américains insisteront vigoureusement pour qu'il n'y ait pas de discrimination entre biens européens et américains, et cela pour trois raisons:

- a) la passivité de la balance des paiements courants aux Etats-Unis et la diminution des réserves monétaires qui en résultent,
- b) le fait que la concurrence européenne toujours plus forte rend la vente à l'étranger de produits américains toujours plus difficile,
- c) le problème des surplus agricoles américains devient toujours plus alarmant.

Par ailleurs, la nouvelle tendance américaine (conception de la non-discrimination de la zone dollar et du caractère intolérable de toute préférence, notamment contingentaire, dans le système européen) se fonde sur le fait que depuis la disparition de l'UEP, il en coûte autant à un pays européen d'importer



- 2 -

en provenance des pays de l'OECE ou de la zone dollar: dans les deux cas, il doit payer en monnaie forte. Il n'y aurait donc plus de raison de discriminer la zone dollar.

II) Néanmoins, les Etats-Unis désirent que l'OECE demeure une organisation régionale forte et active, et cela pour deux raisons:

- a) les Etats-Unis ne croient pas pouvoir maintenir l'organisation politico-militaire qu'est l'OTAN, sans qu'une coopération économique lie ses membres, et ils estiment qu'en l'occurrence, c'est l'OECE qui semble être l'instrument le plus approprié à cet effet;
- b) les Etats-Unis sont en faveur du maintien de l'OECE parce que cette organisation comprend les états neutres et comble ainsi une lacune qui existe au sein de l'OTAN.

Washington apprécie beaucoup les efforts faits par l'OECE pour aider les pays sous-développés, mais estime par ailleurs que le problème de la libération des échanges devra à l'avenir être traité dans le cadre du GATT bien plutôt que dans celui de l'OECE.

III) Washington ne pense pas qu'un jour l'OECE pourrait devenir l'instrument institutionnel d'une future Association économique européenne (AEE) et bien qu'aux Etats-Unis l'on ne soit nullement opposé à la reprise de la discussion sur le projet d'une telle association, le Département d'Etat estime que l'initiative d'une reprise de discussion doit venir d'Europe. Une future Association économique européenne (AEE) devra avant tout porter ses efforts sur le problème des préférences tarifaires.

Les arrangements bilatéraux conclus respectivement entre la France, le Royaume Uni et la Suisse ont été accueillis assez fraîchement à Washington, où d'une part l'on doute qu'une base légale pour la conclusion de tels arrangements existe, et où d'autre part l'on redoute ses conséquences commerciales.

Berne, le 22 juin 1959.

BF/kd

*Pelous*